

Contrat opérationnel de Mobilité

SISTERONAIIS-BUËCH
JABRON-LURE-VANCON-DURANCE



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin C concrétise une ambition partagée : construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire. Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

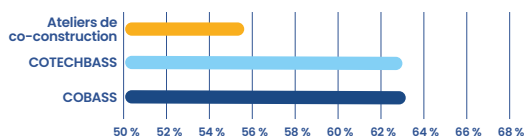
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



6 objectifs généraux



18 objectifs territorialisés



72 engagements, dont :

- 19 engagements de bassin, dont 7 pilotes ou co-pilotes par la Région
- 53 engagements individuels, dont 29 pilotes ou co-pilotes par la Région

Le bassin de mobilité C : un bassin connecté entre montagnes et vallées

Le bassin C est structuré autour de l'axe ferroviaire Gap-Marseille-Briançon, maillon essentiel pour les déplacements régionaux et locaux.

Des projets de modernisation de l'Étoile de Veynes visent à renforcer la robustesse du réseau et la qualité de desserte.

Le bassin compte 3 pôles d'échanges multimodaux : Sisteron, Laragne et Serres, et prévoit la création d'un pôle complet à Sisteron.

Le territoire est desservi par le réseau ZOU!, les navettes Trèfle-Cœur-de-Ville de Sisteron, ainsi que des navettes estivales.

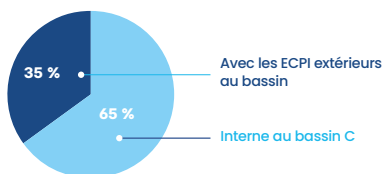
Les acteurs locaux encouragent le covoiturage via des aires dédiées et des initiatives comme Rézopouce ou Mobicooop,

et soutiennent des projets d'autopartage électrique.

Le bassin est également traversé par la V862 (La Durance à vélo), un itinéraire cyclable structurant.

Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont pour objectif de quintupler les trajets à vélo d'ici 10 ans.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : faciliter les correspondances et renforcer la complémentarité entre les modes de transport.

À l'échelle du bassin :

- Développer les interconnexions entre transports collectifs et modes actifs (vélo, marche).
- Créer un pôle d'échanges multimodal complet à Sisteron, véritable hub de mobilité.
- Revitaliser les gares SNCF de Sisteron, Laragne et Serres pour en faire des points d'ancrage attractifs.



Rendre l'offre de transport plus claire et accessible

Objectif général : simplifier la lecture et l'usage de l'offre de transport pour tous les publics.

À l'échelle du bassin :

- Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'information voyageurs, en simplifiant les supports et en harmonisant les outils de communication.

- Mener une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires, afin de mieux faire connaître ces services souvent sous-utilisés par le grand public.



Renforcer la cohérence de l'offre de transport collectif

Objectif général : proposer une offre de transport plus lisible, mieux connectée et adaptée aux besoins du territoire.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer l'offre de transports en commun, en développant des dessertes régulières et accessibles entre les pôles urbains, les zones rurales et les sites d'activités.
- Améliorer les interconnexions entre les différents modes de transport (train, bus, covoiturage, vélo) pour garantir une continuité de parcours fluide.





Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Étudier et aménager de nouvelles aires de covoiturage, idéalement connectées aux pôles d'échanges et aux axes structurants du territoire.
- Développer et mutualiser une plateforme de covoiturage, en lien avec les bassins et territoires voisins, pour simplifier la mise en relation des usagers.
- Diffuser et généraliser un service d'autopartage, notamment pour les trajets du quotidien, en partenariat avec les collectivités et les opérateurs locaux.



Encourager la pratique du vélo au quotidien

Objectif général : faire du vélo un mode de déplacement du quotidien et un atout pour le tourisme local.

À l'échelle du bassin :

- Mutualiser la communication sur les services vélo (location, réparation, itinéraires, stationnements) afin de renforcer la visibilité de l'offre sur l'ensemble du bassin.
- Étudier la création d'itinéraires cyclables sécurisés, en priorité sur les axes reliant les pôles de vie, les zones d'activités et les sites touristiques.
- Aménager des stationnements vélos (et automobiles en intermodalité) à proximité des centres-bourgs et des sites d'attraction touristique.
- Développer des services de location de vélos à assistance électrique (VAE) dans les zones touristiques, pour encourager une pratique accessible à tous les publics.

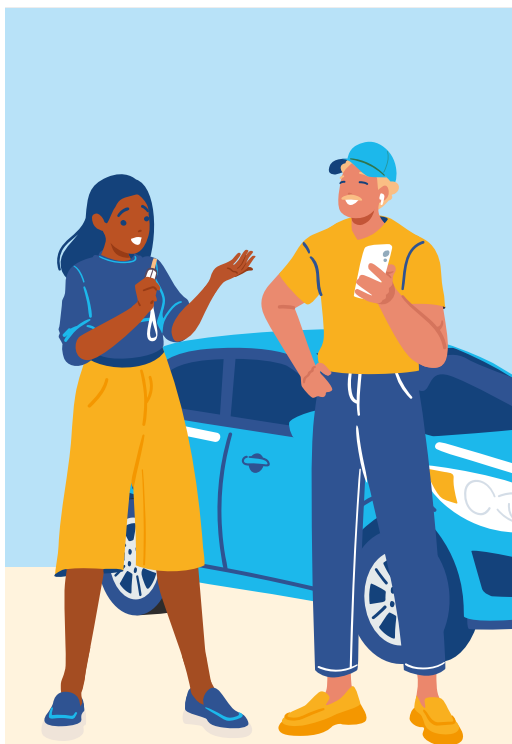


Réduire les émissions liées aux déplacements

Objectif général : accélérer la transition énergétique vers des mobilités plus propres.

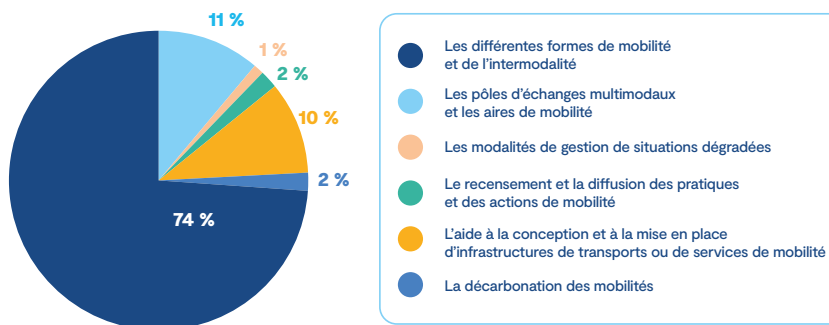
À l'échelle du bassin :

- Renouveler les flottes de transports collectifs avec des véhicules à faibles ou zéro émission, pour une mobilité publique plus propre.
- Développer les infrastructures de recharge électrique, destinées aux voitures et aux vélos, afin d'accompagner la transition vers les énergies alternatives.
- Recenser et valoriser les services de « renoncement à la mobilité subie », (télétravail, mutualisation, services de proximité) pour limiter les déplacements contraints et encourager des pratiques plus sobres.

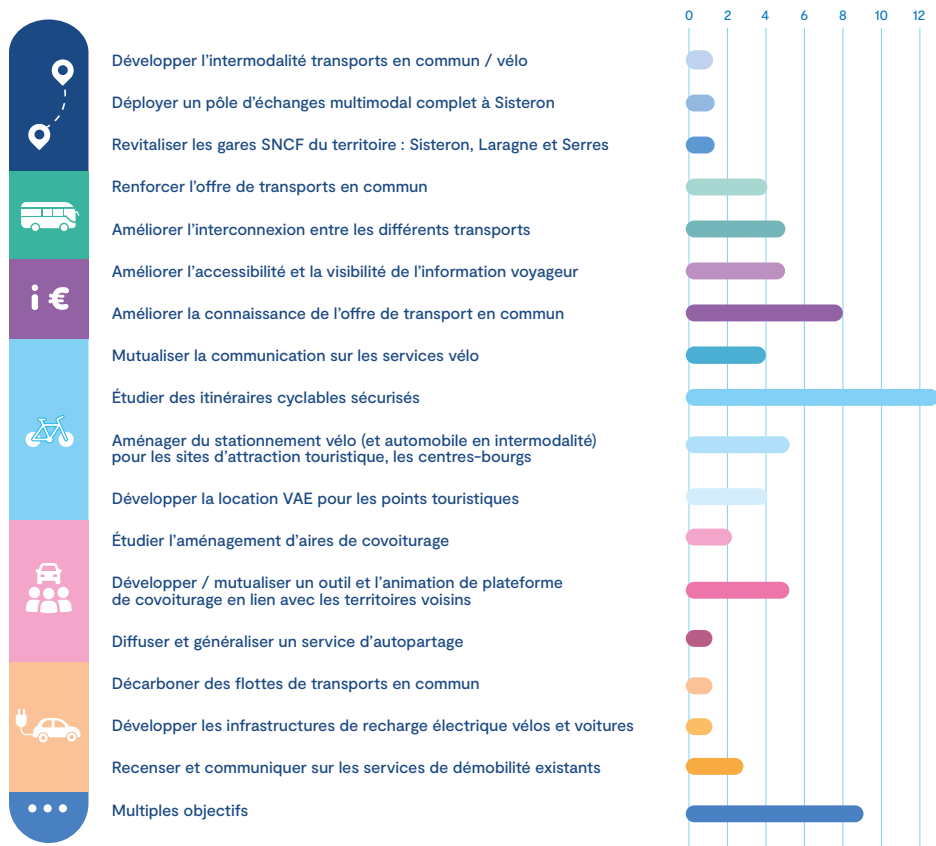


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Développement de pôles de mobilité	DPT 04, DPT 05
	Réflexion autour de la revitalisation des gares de Sisteron, Laragne et Serres	CCSB
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 04
	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION, CCSB, CCJLVD
	Aménagement du PEM de Sisteron	SISTERON, REGION
	Recenser et communiquer sur les services de démobilité existant	REGION
	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	DPT 04, DPT 05
	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
	Animation territoriale et communication autour du service de mobilité partagée départemental	DPT 05, CCSB, CCJLVD
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 05, DPT 04
	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	DPT 04
	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	DPT 04
	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	REGION, MOBILIDÉE
	Projet de liaison in site propre en Le Poet et la ZA de Sisteron	DPT 04, DPT 05
	Manifestation d'envergure autour du vélo	DPT 04
	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud	DPT 05, DPT 04
	Étude TAD expériences sur le territoire drômois	REGION
	Organisation mutualisée pour mettre en place les actions de mobilité	CCSB, CCJLVD

Ces engagements de bassin sont complétés de **53 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité C s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin dans le financement des aménagements cyclables du quotidien et des véloroutes régionales.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés et actualise une base de données régionale vélo (OSM) pour améliorer la planification et l'information.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

La Région renforce la complémentarité entre les modes de transport :

- optimisation des lignes routières régionales dans le Val de Durance,
- étude sur la coordination cars-trains,
- amélioration des dessertes ferroviaires et routières entre Marseille, Aix et les Alpes,
- communication sur les lignes scolaires ouvertes à tous.

Elle anime la Charte d'accessibilité du réseau ZOU! et met en place une billettique régionale interoperable avec une tarification unifiée et des points de distribution mutualisés.

Un réseau de référents mobilité, des comités de bassin et des comités des partenaires assurent la coordination et le suivi.



Développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle du bassin

La Région soutient les aires de covoiturage multimodales et étudie la mise en place d'un service d'autopartage sur le bassin.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

La Région favorise la transition du réseau ZOU! vers des motorisations plus propres, soutient une mobilité de proximité dans les communautés de communes et valorise les services de renoncement à la mobilité subie existants.

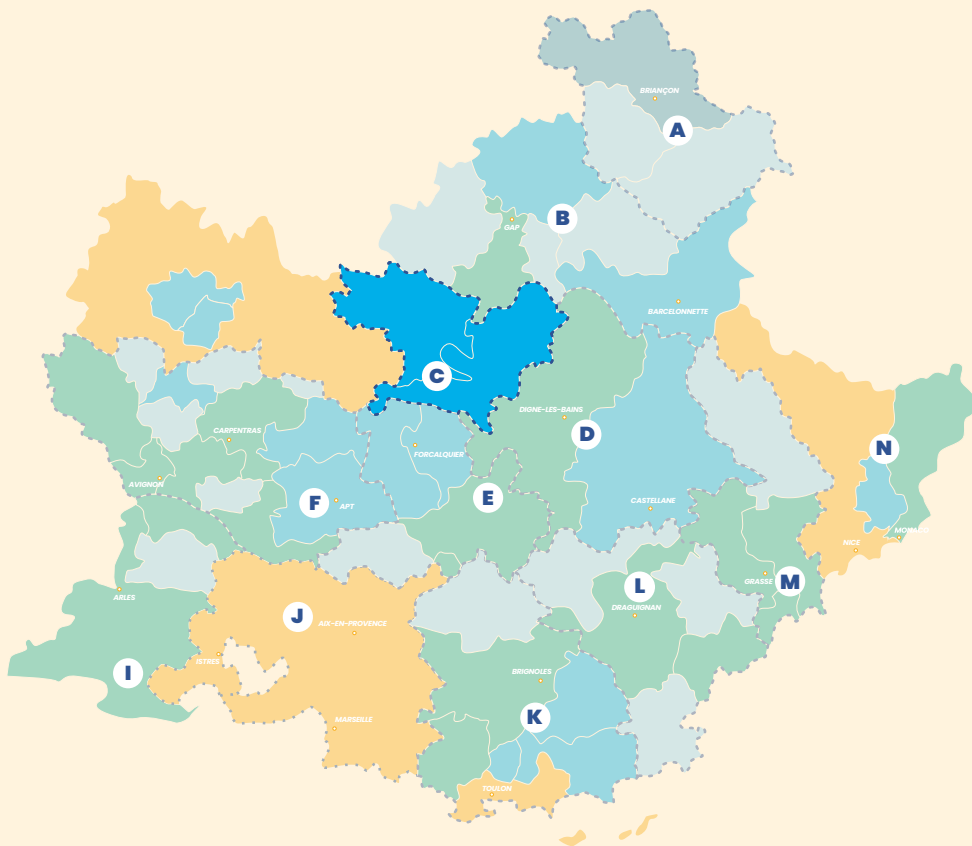


Renforcer la solidarité et l'accessibilité

La Région met en œuvre, avec les départements, les PAMS (Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire) et garantit une tarification solidaire sur le réseau ZOU!.

Elle conduit des études sur les transports à la demande dans les zones peu denses, notamment dans la Drôme, et poursuit la mise en accessibilité des gares ferroviaires pour les PSH et PMR.





Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr